



Vol. 12 No. 154

## Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnment

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD) EN COOPERATION AVEC L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF) / L'INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

Mercredi 15 Novembre 2000

# LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-6 DE LA CCCC

### **MARDI 14 NOVEMBRE 2000**

Les délégués près de la CdP-6 et des SB-13 de reprise se sont réunis dans groupes de contact durant les sessions du matin, de l'après-midi et de la soirée, procédant à l'examen des textes et faisant avancer les discussions autour des thèmes: utilisation des sols, changements intervenues dans l'utilisation des sols et foresterie (LULUCF); lignes directrices devant encadrer les Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des données) et 8 (évaluation des informations) du Protocole; les effets adverses; "les meilleures pratiques" en matière de politiques et mesures; la mise au point et le transfert des technologies; les mécanismes; et le renforcement des capacités dans les pays en transition économiques. Le Groupe de Travail Conjoint sur le Respect des Obligations (GTC) s'est également réuni pour reprendre l'examen du texte de négociations.

### LE GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS

Le Coprésident Neroni Slade (Samoa) introduisit le texte révisé sur la base des consultations intersessions qui ont suivi la première partie des SB-13. Au sujet de l'intégration des principes dans le texte, le G-77/CHINE, contré par les ETATS-UNIS et le JAPON, encouragea leur maintien, notant qu'un certain nombre parmi ces principes proposés ne figuraient pas dans l'Article 3 (principes) de la CCCC. Au sujet de la plénière de la Commission sur le Respect des Obligations, le G-77/CHINE, contré par les ETATS-UNIS, l'UE, L'AUSTRALIE, la FEDERATION DE RUSSIE et la NOUVELLE ZELANDE, déclara qu'elle devait avoir des fonctions à la fois d'attribution et d'examen préliminaire. L'oratrice proposa aussi que la plénière soit coprésidée par les Présidents des branches chargées de la facilitation et de mise en application, en tant qu'alternative au bureau.

Sur la question du mandat de la branche chargée de la facilitation, l'UE, avec les ETATS-UNIS, l'AUSTRALIE et la NOUVELLE ZELANDE et contrée par l'ARABIE SAOUDITE, la CHINE et les EMIRATS ARABES UNIS,

déclara que les cas devaient être traités en fonction de leurs mérites et non en fonction de la Partie impliquée. Au sujet du mandat de la branche chargée de la mise en application, le G-77/CHINE déclara que la branche ne devait s'occuper que des Parties visées à l'Annexe I. L'UE, lE JAPON et les ETATS-UNIS déclarèrent que la références aux "Parties visées à l'Annexe I" pouvait être supprimée étant donné que les articles relevant du champ d'action de cette branche ne s'appliquent qu'aux seules Parties visées l'Annexe et compte tenu du fait que les Parties non visées à l'Annexe I ne sont pas soumises aux conditions requises des pays hôtes, dans le cadre du MDP. L'ARABIE SAOUDITE et les EMIRATS ARABES UNIS, contrés par SAMOA et le JAPON, déclarèrent que l'Article 3.14 (effets adverses) était applicable. La NOUVELLE ZELANDE suggéra d'ajouter qu'il reviendrait à la branche de déterminer si "telle ou telle Partie est ou n'est pas conforme aux conditions retenues dans le cadre des Articles 5.2 (ajustements), 7.1 (inventaires) et 7.4 (lignes directrices encadrant la soumission des données) en rapport avec la fixation des quantités assignées en vertu de l'Article 3.3 (afforestation, reforestation et déforestation) et 3.4 (activités additionnelles)." L'INDE, SAMOA et le BRESIL firent part de leurs réserves concernant cette nouvelle proposition.

Au sujet des procédures à suivre, les ETATS-UNIS, les EMIRATS ARABES UNIS et SAMOA firent objection a un texte conférant à la branche chargée de la mise en application une certaine flexibilité dans l'application des conséquences prévues pour les pays en transition économies. Au sujet des sources d'informations, l'UE, les ETATS-UNIS, le CANADA et la NOUVELLE ZELANDE s'opposèrent à une suggestion de l'ARABIE SAOUDITE de supprimer la référence aux ONG et aux OIG.

Le Coprésident Slade, contré par l'ARABIE SAOU-DITE, indiqua qu'il tiendra mercredi, des consultations avec les Parties.

#### LES GROUPES DE CONTACT

**ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE:** les délégués se réunirent pour reprendre l'examen des lignes directrices devant encadrer les Articles 5, 7 et 8 du Protocole. Suite à

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Angela Churie <angela@iisd.org>, Jon Hanks <jon.hanks@iiiee.lu.se>, Lisa Schipper S



l'opposition de l'ARABIE SAOUDITE quant à la tenue de consultations "informelles informelles" pour l'élaboration d'un nouveau texte, les délégués décidèrent de confier aux Coprésidents le soin de présenter un nouveau texte, dans le courant de la semaine, sans crochets, autant que possible, et basé sur les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe et dans les consultations informelles. Le groupe décida ensuite de poursuivre ses travaux sur la base du texte élaboré par les Coprésidents. Compte tenu des liens existant avec d'autres groupes, la Coprésidente Plume indiqua que certains éléments des lignes directrices ne seraient pas parachevés à la CdP-6. Elle devait ensuite présenter une liste de questions importantes nécessitant une résolution, à laquelle les délégués firent plusieurs ajouts.

Au sujet des problèmes de premier ordre, l'ALLE-MAGNE et les ETATS-UNIS, contrés par le G-77/CHINE, suggérèrent l'insertion d'une référence à ce point dans le projet de décision concernant l'Article 7 plutôt que dans les lignes directrices devant encadrer l'application de cet article. Le délégué des ETATS-UNIS expliqua que les rapports annuels incluaient les données concernant à la fois les inventaires et la quantité assigné et, contré par le G-77/CHINE, suggéra que les problèmes de premier ordre ne se référaient qu'au premiers.

Au sujet "des quantités [initiales] assignées," les ETATS-UNIS et le JAPON soulignèrent que la terminologie allait dépendre des conclusions du groupe sur les mécanismes. Le BRESIL, appuyé par le G-77/CHINE, déclara que la terminologie était plutôt liée à l'Article 3.1 (quantité assignée) du Protocole et indiqua qu'il soumettra une proposition écrite clarifiant la terminologie. Au sujet du calendrier des rapports et des évaluations, le débat se focalisa sur la date butoir devant être retenue pour la soumission des données relevant de l'Article 7 et mit en relief les liens avec le groupe sur les mécanismes. Les ETATS-UNIS, le JAPON, la NOUVELLE ZELANDE et l'UE apportèrent leur appui à la proposition du 1er janvier 2007 comme date limite. SAMOA préféra l'an 2005 pour permettre, avant la première période d'engagement, une évaluation et la détermination des critères d'éligibilité à la participation dans les mécanismes. L'UE et la NOUVELLE ZELANDE déclarèrent que la possibilité de cette participation fournissait aux Parties assez d'encouragement pour la soumission des données avant le 1er janvier 2007.

Au sujet de l'élaboration des évaluations et des rapports annuels ou périodiques dans le cadre de l'Article 3.14 (effets adverses) du Protocole, la Coprésidente Plume indiqua que les Coprésidents mèneront, avec la participation de l'ARABIE SAOUDITE, des ETATS-UNIS et de l'UE, des consultations avec les Coprésidents du groupe de contact sur les effets adverses et exposa les difficultés empêchant le parachèvement des lignes directrices avant que ce dernier groupe n'ait terminé ses travaux.

Au sujet des progrès démontrables, l'UE exprima son appui en faveur d'une obligation forte pour chacune des Parties à démontrer, dans sa communication nationale, les progrès réalisés dans l'accomplissement de ses engagements avant 2005. SAMOA requit des éclaircissements quant au

moyen de signaler des progrès démontrables avant 2005 si le Protocole n'est pas entré en vigueur d'ici là. Le délégué des ETATS-UNIS déclara qu'il ne soutenait pas l'idée d'un système de rapport séparé pour les progrès démontrables audelà de ce qui est actuellement requis de figurer dans les communications nationales.

**LULUCF:** Le Coprésident Thorgeirsson introduisit le nouveau texte des Présidents concernant le thème de LULUCF, élaboré sur la base des contributions apportées par les Parties durant la première partie de SBSTA-13 et des consultations informelles tenues au mois d'octobre. L'orateur indiqua que des groupes officieux restreints seront invités à mener des consultations sur un certain nombre de sujets spécifiques, comte tenu du peu de temps qui reste, et assura les délégués que le processus restera transparent. Il précisa que parmi les principaux points à résoudre, figuraient : les définitions, les règles devant encadrer les décomptes et les rapports, et le plafonnement des crédits. Etablissant une distinction entre un plafonnement, allant de bas en haut, des activités éligibles et un plafonnement, allant de haut en bas, des crédits, l'orateur invita les Parties à présenter leurs commentaires sur la section consacrée, dans le nouveau texte, à la limitation des crédits (additions et soustractions effectuées dans les quantités assignées des Parties), notant que cette limitation pouvait s'appliquer d'une manière générale ou sous forme de plafonnement, de seuil limite ou d'abattement. Les ETATS-UNIS et le CANADA présentèrent une proposition pour l'introduction progressive de la gestion forestière dans le cadre de l'Article 3.4 (activités additionnelles), soulignant qu'elle comportait des incitations à la réalisation d'activités additionnelles de fixation du carbone. Dans le cadre de cette approche, une certaine quantité de carbone peut être créditée, après quoi un abattement serait appliqué. Après un second seuil limite, le crédit entier peut de nouveau être autorisé.

La BOLIVIE, contrée par le BRESIL et le PEROU, appela à une progression simultanée sur la question de l'intégration des puits dans le MDP, dans les deux groupes de contact sur le thème de LULUCF et celui des mécanismes. L'INDONESIE déclara que les règles devant régir les décomptes dans les pays visés à l'Annexe I, doivent être applicables aussi dans le MDP et appela à l'intégration des dimensions sociales et culturelles. TUVALU, au nom de l'AOSIS, remit en question le statu du nouveau texte, notant que certaines soumissions n'y avaient pas été incorporées. La COLOMBIE et la BOLIVIE mirent en garde contre l'adoption d'une approche de "sélection" dans le cadre de l'Article 3.4, qui viendrait permettre aux Parties visées à l'Annexe I de tenir compte des activités additionnelles de fixation du carbone et d'ignorer les sources additionnelles.

Le PEROU, LE BRESIL et la PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE soulignèrent le besoin de préserver l'intégrité du Protocole et l'importance des réductions d'émission dans les pays visés à l'Annexe I. Le délégué des ETATS-UNIS, contré par la CHINE, l'AOSIS et le PEROU, apporta son appui à l'idée d'une décision sur l'Article 3.3 et 3.4 dans un même paquet, à la CdP-6, arguant que cela était important pour la réussite du Protocole. La NOUVELLE



ZELANDE nota la nécessité d'une cohérence avec la Décision 9/CP.4 (LULUCF), et affirma que la différence entre les Alinéas 3.3 et 3.4 était en train de devenir un peu floue.

EFFETS ADVERSES: Le Coprésident Mohamad Reza Salamat (Iran) ouvrit le groupe de contact en introduisant le Project de proposition concernant les considérations particulières dont les pays les moins avancés (PMA) doivent faire l'objet, qui pourraient selon lui, remplacer le troisième chapitre du projet de décision concernant les effets adverses examiné dans ce groupe de contact. L'orateur nota que le projet de décision demeurait entièrement crocheté après la première partie des SB-13.

Au sujet du point de savoir s'il fallait avoir une décision portant à la fois sur l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et sur l'Article 3.14 (effets adverses) du Protocole ou deux décisions séparées, le Coprésident Salamat rapporta que des conseillers juridiques auprès des Nations Unies avaient indiqué qu'il était plus approprié d'avoir deux décisions séparées, étant donné que la CCCC et le Protocole sont deux instruments juridiques distincts, mais que la décision finale revenaient aux Parties. La décision concernant ce thème fut reportée à plus tard dans la semaine.

L'ARABIE SAOUDITE déclara qu'elle soumettra une nouvelle proposition pour le préambule du projet de décision, dès la prochaine réunion, après concertation avec le G-77/CHINE. Concernant le premier chapitre du projet de texte, le G-77/CHINE fit opposition au libellé qualifiant l'étude et l'évaluation des mesures ayant trait à l'adaptation. Le G-77/CHINE et un certain nombre de Parties visées à l'Annexe I décidèrent de se réunir séparément pour essayer de dégager un consensus autour de ce libellé.

**POLITIQUES ET MESURES (P&M):** Les délégués poursuivirent les négociations sur le texte élaboré au cours de la première partie des SB-13. L'UE plaça entre crochet la référence à la décision stipulant que les tâches pertinentes requises par le Plan d'Action de Buenos Aires ont été accomplies. La HONGRIE annonça que l'établissement d'un nouveau groupe de négociation – le "Groupe Central des Onze," comprenant divers pays d'Europe Centrale et de l'Est – et exprima sa préférence pour l'établissement d'un "processus consultatif."

Lés délégués procédèrent ensuite à l'examen de la proposition de texte de l'UE concernant la décision appelant à la facilitation de la coopération entre les Parties de l'Annexe I et les autres Parties intéressées, pour améliorer l'efficacité individuelle et combinée des P&M. Le G-77/CHINE requit une référence à l'amélioration de l'efficacité des P&M relevant de l'Article 2 (P&M) du Protocole, dans son intégrité. Le CANADA, les ETATS-UNIS, le JAPON et l'AUSTRALIE encouragèrent la limitation de la référence au seul Article 2.1(b) (Coopération en matière de P&M). La référence à l'Article resta entre crochets. Les ETATS-UNIS, le CANADA, l'AUSTRALIE et le JAPON demandèrent, dans la proposition avancée par le G-77/CHINE et l'ARABIE SAOUDITE, le placement entre crochet de la référence à "autres Parties intéressées." Après un certain débat, la référence fut supprimée.

Le Président Roméro demanda aux délégués de ne pas rouvrir les discussions autour des libellés crochetés aux cours des débats à venir. L'UE, les ETATS-UNIS et le JAPON appuyèrent cette proposition. L'ARABIE SAOUDITE et le VENEZULA s'y opposèrent. L'ARABIE SAOUDITE rejeta la proposition du Président d'établir un Comité des Amis du Président pour l'élaboration d'un texte de compromis, et menaça de retirer son soutien à une proposition similaire dans le groupe de contact sur les mécanismes. Le groupe de contact se réunira de nouveau mercredi..

MISE AU POINT & TRANSFERT DES TECHNOL-OGIES: Ce groupe de contact procéda à l'examen de la révision de texte des Coprésidents concernant l'élaboration d'un cadre pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'Article 4.5 (mise au point et transfert des technologies) de la CCCC. Après un débat autour de ce libellé, les délégués, les délégués entendirent une brève présentation par le Secrétariat, sur le dispositif d'échange d'informations relatif au transfert des technologies. Le nouveau texte des Coprésidents renfermait également trois annexes additionnelles portant sur: un centre d'échange d'informations international; les activités de renforcement des capacités en matière de transfert des technologies; et les idées préliminaires concernant les Termes de Référence devant régir le "groupe d'experts international sur le transfert des technologies" ou le "groupe d'experts consultatif sur le transfert des technologies."

Au sujet de l'approche globale, quelques participants s'interrogèrent sur la signification de l'approche intégrée et sur le point de savoir si elle viendrait spécifier "l'état actuel" des techniques écologiquement rationnelles ainsi que la nécessité de se focaliser également sur le développement des technologies. La CHINE et le GHANA mirent l'accent sur la nécessité d'une approche sectorielle en matière de transfert des technologies. Concernant la suggestion de la Pologne de refléter les priorités des pays en transition économiques dans le texte, le BRESIL affirma que cela n'était pas explicitement reflété dans l'Article 4.5 de la CCCC qui se réfèrent en particulier aux pays en développement.

Concernant l'évaluation des besoins en matière de technologies, l'UE appuya l'idée de faire référence aux activités existantes et aux rapports disponibles. TRINIDAD & TOBAGO préféra plutôt une référence plus large aux technologies écologiquement rationnelles qu'une spécification des technologies d'atténuation des effets et d'adaptation. Au sujet du recours aux experts, l'UE déclara qu'il est difficile de confier aux experts le soin de définir les approches bases sur les choix nationaux. Le délégué des Etats-Unis déclara que les experts doivent travailler sur les lignes directrices devant encadrer l'élaboration de ces approches.

Au sujet du financement de ces évaluations, le CANADA et les ETATS-UNIS préférèrent ne pas voir mentionné de manière spécifique les pays visés à Annexe II, indiquant que plusieurs sources étaient susceptibles d'être impliquées. La THAILANDE et la CHINE y firent objection, notant que l'Article 4.5 se référait spécifiquement aux Parties visées à l'Annexe II et non à d'autres institutions. Le NIGERIA déclara que la détermination des besoins en matière de technologie ne devait pas rester tributaire de la disponibilité des fonds.



Les délégués abordèrent ensuite les questions touchant au centre d'échange d'informations, y compris le point de savoir si ce centre devait être virtuel et s'il devait oui ou non être une institution permanente. La THAILANDE nota avec préoccupation qu'on exigeait du Secrétariat un peu trop de tâches. Le BRESIL demanda si le Secrétariat disposait des ressources requises.

L'UE nota le rôle du secteur privé dans l'instauration d'environnements favorables. La THAILANDE appela à un équilibre avec le transfert des technologies initié par le secteur public, indiquant que le secteur privé avait tendance à avoir un parti pris à l'égard des technologies d'adaptation.

Au sujet de la mise en place d'environnements favorables, le G-77/CHINE déclara que les actions des pays en développement étaient tributaires de la mise en œuvre des engagements des pays visés à l'Annexe I. Le délégué des ETATS-UNIS proposa l'insertion d'un libellé encourageant les pays en développement à "promouvoir le fonctionnement efficient des marchés de technologies écologiquement rationnelles à travers une structuration appropriée des taxes, et à promouvoir la collecte de données exactes, actuelles et fiables sur les divers aspects de leurs économies où des projets pouvaient être entrepris dans le cadre du MDP". LE BRESIL, avec la CHINE et la THAILANDE, s'opposèrent vigoureusement à la référence au MDP et aux tentatives continues de rattacher le transfert des technologies relevant de la CCCC, au Protocole. Le groupe de contact ajourna ses travaux dans deux comités de rédaction restreints.

MECANISMES: Le Président Chow distribua un nouveau projet de texte de négociation de deux pages, concernant le rôle de la Conférence des Parties servant de Réunion des Parties signataires du Protocole, et concernant le Comité Exécutif du MDP. Il nota que le texte était le produit des consultations informelles menées par le Comité des Amis du Président. Après un bref éclaircissement du texte, il suspendit la réunion et poursuivit les travaux dans une réunion privée du Comité des Amis du Président aux fins d'y réaliser de nouveaux progrès sur le texte de négociation.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN TRANSITION ECONOMIQUES: Les délégués achevèrent l'ensemble des questions juridiques et une bonne partie des questions de fond continues dans le projet de décision ainsi que l'élaboration du cadre devant régir le renforcement des capacités dans les pays en transition économiques. Les ETATS-UNIS et l'UE requirent que le libellé de la clause consacrée à la mise à disposition d'un soutien financier et technique pour la mise en œuvre du cadre en question, à travers "le FEM dans le cadre de son mandat" soit placé entre crochets. Le Coprésident Uosukainen indiqua qu'il tiendra des consultations sur la proposition soumise par l'UE appelant à intégrer l'Article 10 (engagements existants) Protocole dans le préambule du projet de décision. A la clôture de la session, il fit part de sa satisfaction quant aux progrès réalisés, précisant qu'il se concertera avec le Bureau sur la manière dont les questions restantes doivent être résolues.

### DANS LES COULOIRS

Nombre d'observateurs ont noté un certain changement d'atmosphère, mardi, plusieurs négociateurs semblant répondre positivement au message fort lancé par le Président Pronk appelant à la nécessité d'avancer plus rapidement. Certains ont suggéré que les efforts fournis par quelques Parties visant à empêcher les délégués d'aller de l'avant dans des consultations "informelles informelles" doivent être considérés peu réalistes et tout à fait contre-productives.

Un certain nombre de participants ont également abordé le problème émergeant, que l'un des délégués qualifia d'effet "ping-pong": la tendance à bloquer les prises de décision sur les questions ayant un lien avec les sujets débattus dans les divers groupes de contact. L'exemple le plus évident a été celui de la question d'intégration des puits dans le MDP, les groupes de contact sur les mécanismes et sur LULUCF essayant de coordonner leurs travaux respectifs, et certains ne sont pas loin de penser que cet effort est utilisé par des groupes particuliers pour ralentir les pourparlers et "inter changer les responsabilités."

### A SUIVRE AUJOURD'HUI

La Plénière de la CdP, le SBI et le SBSTA ne tiendront pas de réunions aujourd'hui. Par contre, le GTC et les groupes de contact ci-après sont prévus pour une reprise de l'examen des textes de négociation:

GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS: Le GTC se réunira à 20h dans la Salle Van Gogh pour poursuivre les négociations autour des questions en suspens. De nouvelles propositions écrites soumises par les Parties seront mises à disposition par le Secrétariat dans la Salle Staten.

**LULUCF:** Ce groupe de contact se réunira dans la Salle Van Gogh à 10h pour poursuivre la considération des nouveaux textes des Présidents, en commençant par celui consacré aux définitions.

**ARTICLES 5,7 & 8 DU PROTOCOLE:** Ce groupe de contact se réunira à 15h dans la Salle Escher et poursuivra l'examen de la liste des sujets importants identifiés sous ce thème.

**TRANSFERTS DES TECHNOLOGIES:** Ce groupe de contact se réunira à 15 h dans la Salle Mondriaan pour aborder l'examen du projet de texte révisé des Coprésidents. Les comités de rédactions y présenteront au principal groupe de contact, leurs rapports sur les progrès réalisés.

**EFFETS ADVERSES:** Le groupe de contact conjoint se réunira à 17h dans la Salle Mondriaan.

**POLITIQUES ET MESURES:** Ce groupe de contact se réunira de 3h à 5h dans la Salle Maris, pour reprendre la négociation autour du texte.

Outre ces réunions de groupes de contact, un certain nombre de réunions privées de groupes restreints, de comités de rédaction et de consultations "informelles informelles" sont prévues.